

Neutralité et liberté d'expression

# Ignazio Cassis sur la touche

par Ulrich Schluer,\* Suisse



Ulrich Schluer.  
(Photo mad)

*Peu avant le début du «Forum économique mondial» (WEF) à Davos, le conseiller fédéral Ignazio Cassis s'est également senti appelé à positionner la Suisse dans le débat sur l'avenir du Groenland. Une fois de plus, M. Cassis a remis en question la neutralité.*

Lors du Congrès de Vienne en 1815, la Suisse a déclaré sa neutralité «perpétuelle» et «armée», c'est-à-dire intégrale. En contrepartie, toutes les grandes puissances lui ont garanti qu'elles respecteraient sa position neutre dans les conflits internationaux.

## Neutralité: respectée en droit international

Les grandes puissances respectent le fait que la Suisse, en tant qu'Etat, ne considère aucune puissance de cette terre comme un ennemi, qu'elle ne prend jamais parti dans les conflits internationaux, mais qu'elle se tient à disposition pour établir et surtout sécuriser les contacts entre les parties ennemis lorsque des voies vers la paix sont recherchées.

Une partie indissociable de cette politique de neutralité de l'Etat est que chaque individu en Suisse jouit d'une liberté d'expression illimitée, y compris pour s'exprimer sur les conflits internationaux. La neutralité est la position de l'Etat, d'une Suisse qui garantit la liberté d'expression à ses citoyens. Une Suisse qui, à l'opposé de l'UE par exemple, ne prive pas les personnalités de leurs droits lorsqu'elles expriment et justifient leur propre opinion.

La sécurité de la Suisse repose sur le respect de sa neutralité. La neutralité est respectée lorsque la politique de neutralité de la Suisse est crédible, lorsque la Suisse observe la neutralité de notre pays face à toute tension, face à tout conflit. La Suisse est ainsi prévisible à tout mo-

ment pour tous les autres Etats, y compris pour les parties au conflit.

## La Suisse est et reste prévisible

Chaque Etat, même ceux impliqués dans un conflit, ont la certitude que la Suisse ne mènera jamais d'actions hostiles. Il est reconnu et attendu que la Suisse dispose d'une armée forte. Cependant, l'armée suisse ne sert qu'à des fins d'autodéfense. Cette armée n'est jamais déployée dans des conflits internationaux. Tous les autres pays savent que l'armée suisse est en mesure d'empêcher que le territoire suisse ne soit utilisé pour le passage de forces ennemis.

Cette attitude et le respect dont elle fait l'objet ont pour le petit Etat suisse un caractère vital. Cependant, la neutralité seule ne suffit pas. La neutralité doit être permanente, c'est-à-dire préservée dans tous les conflits. Et la neutralité doit être armée, garantie par une armée de défense forte. Une neutralité ainsi intégralement prouvée jouit – comme l'histoire mondiale l'a montré à plusieurs reprises – d'un grand respect international, ce qui renforce sans aucun doute la sécurité de la Suisse.

## Le conflit autour du Groenland

Des conflits potentiels circulent actuellement autour de l'avenir du Groenland. Les Etats-Unis affirment qu'ils devraient supporter la charge principale si la Russie venait à se montrer hostile envers l'Europe. Ils affirment en outre que l'Europe ne dispose pas des forces militaires nécessaires pour repousser par ses propres moyens les opérations hostiles dirigées contre elle. Si, selon l'argumentation du ministère américain de la Défense, les Etats-Unis doivent supporter la charge principale de la défense contre les attaques au service de l'Europe, alors ils devraient pouvoir utiliser sans restriction le Groenland comme base opérationnelle importante, le cas échéant via l'Arctique, tant contre la Chine que contre la Russie.

Comment la Suisse neutre doit-elle se comporter face à ces revendications d'une part, et face aux réactions à ces revendications d'autre part?

\* Ulrich Schluer (1944) est ancien conseiller national et actuellement directeur général de la Fondation Schweizerzeit à Flaach (ZH).

Il n'y a qu'une seule position crédible: celle de la neutralité, de la non-ingérence stricte dans ce conflit.

### **Liberté d'expression**

Chaque Suisse et chaque Suisse a le droit d'exprimer son opinion sur le conflit autour du Groenland, y compris publiquement. La liberté d'expression est garantie dans notre pays. Mais l'Etat doit également défendre de manière crédible la position de neutralité dans le conflit autour du Groenland – et se tenir à disposition si des discussions entre les parties au conflit doivent être engagées sur un terrain neutre.

Le fait que le Département fédéral des Affaires étrangères, dirigé par le conseiller fédéral *Ignazio Cassis*, ait estimé devoir prendre position dans ce conflit doit être clairement condamné car il s'agit d'une atteinte grave et injustifiée à la neutralité de la Suisse.

### **L'échec de Cassis**

Le fait qu'*Ignazio Cassis*, en tant que ministre des Affaires étrangères responsable de la Suisse, ait cédé devant son département et se soit laissé contraindre à faire une déclaration

contraire à la neutralité dans le cadre des discussions conflictuelles autour du Groenland n'est pas seulement regrettable, mais témoigne surtout de son incapacité à assumer les tâches qui lui ont été confiées. La neutralité n'est crédible que si elle s'applique en permanence. Prendre une position aujourd'hui, une autre demain, et aucune après-demain: c'est de l'inconstance, qui rend la neutralité peu crédible, affaiblit notre pays et prive la Suisse de son assurance-vie appelée «neutralité crédible».

Il est clair depuis longtemps que les fonctionnaires du département de M. Cassis sont lassés de la neutralité. Ils veulent eux aussi jouer un rôle dans la politique mondiale. Ils ne peuvent le faire que si la Suisse trahit sa neutralité, si elle la liquide. Il est inacceptable que le département d'un conseiller fédéral, qui a prêté serment à notre pays lors de son entrée en fonction, puisse se permettre une telle liberté. Cela montre clairement que le conseiller fédéral *Ignazio Cassis* n'est pas à la hauteur de sa fonction. Il devrait maintenant en tirer les conséquences.

Source: <https://schweizerzeit.ch/ignazio-cassis-im-abseits/>,  
23 janvier 2026

(Traduction «Point de vue Suisse»)